

NOTE EXECUTIVE

SIXIEME FORUM NATIONAL¹ : CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE ET FORETS DES COMMUNAUTES LOCALES

DATE : 14 AU 15 DECEMBRE 2009

Participants

Ont pris part à ce Forum National des représentants des ministères en charge des Forêts, du Plan, de la Justice et des Affaires Foncières. Y ont aussi participé des représentants de l'Observatoire Satellital des Forêts en Afrique Centrale (OSFAC), *Rights and Resources Initiative* (RRI/Washington DC), *Fauna and Flora International* (FFI), WWF, *Rainforest Foundation UK*, *International Institute for Environment and Development* (IIED/UK), RRN, CEDEN, ODC, APED Kivu, OCEAN et CODELT.

Résumé exécutif des consensus

Qu'est-ce la cartographie participative forestière?

La cartographie participative est un processus à l'issue duquel des cartes d'occupation et d'usages des sols et/ou de droits forestiers sont produites avec le consensus et la participation effective des communautés locales. Il s'agit généralement d'une constatation sur un support écrit des usages et ou droits coutumiers des communautés locales sur un espace forestier. A ce titre, la cartographie participative fait le lien entre deux sources de droit congolais, à savoir le droit écrit et coutumier.

Rôles ou fonctions potentiels de la cartographie participative :

- Dans les pays où elle est utilisée, la cartographie participative constitue un des outils de planification dans le cadre des politiques de décentralisation, cela en vue d'accroître l'adhésion communautaire à certaines décisions ;
- La cartographie participative est un outil de bonne communication, d'information et de dialogue entre les communautés locales, l'Etat et d'autres parties prenantes ;
- La cartographie participative est aussi un outil d'aménagement forestier ;
- La cartographie est un moyen d'expression démocratique et de sécurisation des droits des communautés locales.
- Elle est également un outil de négociation, de discussions et de dialogue entre diverses parties prenantes. A ce titre, elle est un outil de prévention et de gestion des conflits verticaux et horizontaux liés à l'espace et aux ressources naturelles. Le manque de

¹ Les Forums Nationaux consistent en des plateformes d'analyses et libres réflexions par des experts, techniciens praticiens et chercheurs et visent à approfondir certaines notions et concepts liés à la foresterie communautaire.

cartes acceptées par tous (participatives) est à la base de plusieurs conflits qui impliquent les communautés locales.

La cartographie participative est-elle repérable en droit congolais?

En dépit de ses vertus, la notion de cartographie participative est absente de la législation congolaise actuelle. Toutefois, reconnaissant le fort intérêt du public pour cette notion, le gouvernement utilise la cartographie participative en pratique. Plusieurs législations congolaises consacrent la cartographie et/ou croquis comme outil de gestion des ressources. La jurisprudence congolaise va dans le même sens, avec par exemple la décision d'un Tribunal de Grande Instance des Cataractes reconnaissant « à toutes les parties en cause le droit de jouissance d'une forêt s'il est établi par un croquis des terres tracé par l'autorité coloniale au moment où il n'y avait pas de conflits entre parties, que la forêt litigieuse fait la copropriété des ancêtres respectifs des deux parties au procès ». ² Mais ces cartographies ne sont pas qualifiées de participatives.

Le secteur forestier semble vouloir jouer le rôle de pionner sur la question et pourrait inspirer d'autres secteurs, notamment le secteur minier et celui des hydrocarbures.

Domaines d'utilisation potentielle de la cartographie participative :

- Exploitation d'autres ressources naturelles sur les forêts des communautés locales en vue de garantir la préservation et la protection des espaces culturels de survie ;
- Zonage forestier ;
- Enquêtes préalables au classement et attribution des forêts ;
- Cahiers des charges avec les concessionnaires ;
- Concessions des communautés locales ou espaces sur lesquels les communautés locales ont des droits exclusifs ;
- Forêts des communautés locales ou espaces sur lesquels les communautés peuvent avoir ou pas des droits exclusifs ;
- L'affectation des terres coutumières à d'autres types d'exploitation, notamment l'exploitation minière ou celle des hydrocarbures.

Etant donné qu'il n'existe pas un standard national en la matière, un « Guide National sur la cartographie participative » permettrait une harmonisation des pratiques.

Éléments essentiels d'une cartographie participative :

- Le caractère participatif d'une carte doit être à la fois interne et externe à la communauté. Il s'agit de s'assurer de la participation des membres de la communauté concernée et celle des communautés voisines, voire d'autres parties prenantes ;
- Le caractère participatif tient notamment à ce que la légende de la carte est définie et conçue par la communauté elle-même. Cette pratique permet par exemple à une communauté de ne pas dévoiler certains éléments essentiels de sa culture, tels les sites sacrés ;
- Les communautés doivent avoir un certain contrôle du processus. Le rôle des communautés doit être prépondérant dans la collecte de l'information et sa validation ;
- Les communautés doivent bien comprendre l'objectif ou le pourquoi de la cartographie en vue.

Aperçu du processus :

Une cartographie participative devrait passer par trois étapes essentielles, à savoir : son initiative, son exécution et sa validation et/ou légalisation :

² TGI Cataractes, RA 528, 12 mars 1991, RAJC, 1998, Fasc.1, p.39

- Etape 1 : La communauté fait ou produit sa carte en y associant toutes les parties prenantes notamment l'Etat, les communautés voisines et autres acteurs intéressés. S'assurer par exemple que les autorités locales ou des représentants de l'Etat prennent part aux différentes étapes du processus de production de la carte afin de s'imprègne progressivement des droits en cours de validation.
- Etape 2 : La carte ainsi produite est validée par l'Etat après vérification, en vue de garantir l'ordre public et le respect des droits des tiers.
- Etape 3 : L'autorité locale publierait ou apposerait un cachet sur la carte certifiant qu'elle a été faite sans aucune contestation d'autres communautés ou parties prenantes.

Conclusion

Ce sixième Forum National a révélé le caractère indispensable de la cartographie participative comme outil dans le mécanisme de création de forêts des communautés locales. En tant que moyen de prévention des conflits, de dialogue, de négociation et de décentralisation, la cartographie participative présente des avantages tant pour l'Etat que pour les communautés locales.

Le prochain Forum portera sur la « **REDD au sein des forêts des communautés locales** ». Des Forums similaires ont précédemment portés respectivement sur les concepts de forêts des communautés locales, l'exploitation artisanale, la conservation communautaire et l'exploitation communautaire des forêts. Ceux à venir porteront notamment sur le bois énergie, la gestion des conflits fonciers et la décentralisation.

Nous croyons que tous ces concepts sont utiles au travail en cours sur la conception d'un modèle innovant des forêts communautaires en RD Congo.

décembre 2009
Forests Monitor / RDC

